GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

COMMUNIQUE DE PRESSE

Secrétariat du GIABA, Dakar, Sénégal. – 2 mai 2025. * Email : secretariat@giaba.org * Site Internet : ww.giaba.org

LE GIABA TIENT SES REUNIONS STATUTAIRES A DAKAR

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) tiendra ses réunions statutaires du **11 mai au 17 mai 2025**, à Dakar au Sénégal.

Les réunions statutaires offrent aux États membres du GIABA, l'occasion de se réunir pour discuter des questions régionales relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du terrorisme et de la Prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) et de partager leurs expériences concernant les acquis et défis rencontrés dans la mise en œuvre des mesures définies. Elles font partie intégrante des efforts de l'institution communautaire pour favoriser l'intégration régionale.

La 43ème Réunion Plénière de la Commission Technique de l'institution communautaire se déroulera en présentiel et en virtuel, du **11 mai au 16 mai 2025**, à Dakar au Sénégal. Siégeant deux fois par an, cette rencontre a pour objectif de favoriser des discussions entre techniciens des États membres (EM) autour des menaces et défis liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans la sous-région.

Elle permet également aux EM d'aborder les questions pertinentes nécessitant une approche concertée et harmonisée dans la mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT.

Enfin, en tant que plate-forme de partage d'expériences, la Plénière est aussi une opportunité pour établir des partenariats entre experts, représentants des EM, partenaires techniques et observateurs dans le cadre de la LBC/FT.

A Dakar, les discussions porteront sur les rapports de suivi du second cycle des évaluations mutuelles des Etats membres. Le Groupe de travail sur l'évaluation et la conformité (GEC) examinera entre autres le 2ème Rapport de suivi renforcé de la Côte d'Ivoire et du Togo ; le 4ème Rapport de suivi renforcé du Bénin ; le 6ème Rapport de suivi renforcé du Burkina Faso et le 7ème Rapport de suivi renforcé du Cabo Verde.

Les Processus et Procédures de l'Evaluation mutuelle et de suivi ont pour but d'évaluer les niveaux de mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) par les Etats membres. Ils visent également à apporter des appuis les Etats membres pour combler les insuffisances identifiées dans leurs dispositifs de LBC/FT en lien avec la conformité et l'efficacité

Sont également inscrits à l'agenda de la 43ème Plénière du GIABA, les réunions du Groupe de Travail sur les risques, tendances et méthodes (RTMG) et celui de Revue des Politiques (GRP) qui discuteront des typologies, des rapports de recherche et des actualisations sur le suivi des risques ; le Forum des Cellules de renseignements financiers (CRF) à huis clos, la réunion des Chefs de

délégation du GIABA, les travaux d'évaluation et de conformité, etc. La cérémonie d'ouverture de la 43ème Plénière, est prévue pour le 15 mai 2025 et sera présidée par le Ministre de l'Economie et des finances de la République du Sénégal ou son représentant.

Quant à la 30ème Réunion du Comité ministériel du GIABA (CMG), elle se tiendra **le 17 mai 2025**, également à Dakar. Elle est l'instance suprême de décision politique de l'institution et regroupe les ministres de l'économie et des Finances, de la Justice, de l'intérieur/sécurité de chaque Etat membre. Conformément aux Statuts, le CMG se réunit au moins une fois l'an pour approuver les orientations politiques et examiner les questions liées au bon fonctionnement du GIABA. A Dakar, les ministres de tutelle de l'institution examineront et adopteront entre autres, le Rapport d'activités semestriel du Directeur Général pour la période de novembre 2024 à mai 2025 ; le rapport de la 43ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA, les mémorandums sur l'adoption du Calendrier du 3ème Cycle des Évaluations Mutuelles, la requête d'adhésion du Burkina Faso, du Mali et du Niger, etc.